

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON

Siège :
MAIRIE
DE
L'ISLE sur la SORGUE



EXTRAIT DU REGISTRE
des

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 21 novembre 2023

Nombre de Délégués en exercice.....24

L'an deux mille vingt-trois et le 21 novembre à 18 heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de la Mairie de Cheval Blanc sous la Présidence de **Monsieur Christian MOUNIER, Président du SIECEUTOM.**

Nombre de Délégués Titulaires présents.....10

Membres présents :

Nombre de Délégués Suppléants Présents.....3

Titulaires : MM. Philippe BATOUX, Christian MOUNIER, Jean-Pierre PETTAVINO, Franck AIMADIEU, Alain GAILLARD, Philippe ROUX, Jean-Claude DOSSETTO, Jean-Louis ROBERT, Robert TCHOBDRENOVITCH, Mme Nicole GIRARD

Nombre de Délégués votant.....13

Suppléants : MM. Joël RAYMOND, Serge GRYNKORN, Denis SERRE

Absents : M. Roland CARLIER, Mmes Amélie JEAN et Sabine PLANEILLE

Absents excusés : MM. André ROUSSET, Lionel GOMEZ, Etienne KLEIN, Michel RAOUX, Marc DUVAL, Pierre LORIEDO, Mmes Sylvie GREGOIRE, Laurence CHABAUD GEVA, Laure ARNAUD, Séverine MAUGAN-CURNIER, Karine MOURET

N°23-19

Secrétaire de Séance : Mme Nicole GIRARD

OBJET : OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Vu les dispositions de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'en vertu de ces dispositions, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif du syndicat peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Considérant que l'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits ;

Considérant que le SIECEUTOM nécessite l'engagement des crédits d'investissement avant le vote du budget prévu au mois de mars 2024, pour assurer le fonctionnement des services et plus particulièrement le fonctionnement du quai de transfert du Grenouillet ;

Considérant que les crédits seront inscrits au Budget lors de son adoption et l'autorisation du Comité Syndical n'est valable que jusqu'à l'adoption du Budget ;

LE COMITE SYNDICAL
 Après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité

D'OUVRIR 25 % des crédits du budget de l'exercice 2023 des dépenses d'investissement (BP+DM), conformément à la réglementation, dans l'attente du vote du budget primitif 2024, selon la répartition suivante :

Chapitre	Libellé		Budget 2023	Ouverture crédits 2024
	Site du Grenouillet (Chapitre opération n°16)		148 000,78 €	37 000,00 €
	Comptes M14	Comptes M57		
	2158	2158	73 000,00 €	18 250,00 €
	2312	2312	5 000,78 €	1 250,00 €
	2313	2313	70 000,00 €	17 500,00 €
21	Immobilisations corporelles		10 000,00 €	2 500,00 €
	Compte M14	Compte M57		
	2183	21838	10 000,00 €	2 500,00 €
20	Immobilisations incorporelles		1 500,00 €	375,00 €
	Comptes M14	Comptes M57		
	2051	2051	500,00 €	125,00 €
	2033	2033	1 000,00 €	250,00 €

	Participation centre de tri (Chapitre opération n°19)		122 000,00 €	30 500,00 €
	Compte M14	Compte M57		
	261	261	122 000,00 €	30 500,00 €

DE DIRE que les crédits seront repris au Budget de l'exercice 2024 lors de son adoption.

D'AUTORISER le Président à engager, liquider, mandater les dépenses sur les crédits ouverts.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

<p>Le Président,</p>  <p>S.I.E.C.E.U.T.O.M. Syndicat de Traitement des Citoyens Ménagers</p>	<p>La secrétaire de séance</p>  <p>Nicole GIRARD</p>
--	--

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de sa transmission en Préfecture le : **28 NOV. 2023**

Et de sa publication le : **28 NOV. 2023**

En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16, avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 Nîmes CEDEX 09 – Tél : 04 66 27 37 00 – Fax : 04 66 36 27 86 – greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date du présent affichage.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-064-258400472-20231121-DEL23_19-DE